

Je ne mets aucune borne à ce que vous voudrez vous en imaginer, car j'ai la certitude, qu'alors que vous craindrez d'exagérer, vous serez encore au dessous de la réalité, dans un grand nombre de communes.

Les titres les plus précieux reçoivent à peine le coin de la maison que le ménage croît pouvoir négliger.

Aucun renseignement ne conduit sur la trace des affaires dont l'administration communale a eu à s'occuper.

Le tems arrivera, il faut l'espérer, qu'il y aura dans chaque commune, sinon une maison, du moins une salle communale.

Déjà le deux avril dernier, il a été recommandé aux sous-intendans de veiller à ce que les projets de construction de maisons d'école, là où il n'y a pas de maison commune, comprennent un nombre convenable d'emplacements pour l'usage de l'administration.

Mais quelle que soit l'amélioration que l'avenir laisse espérer à cet égard, dès à présent il peut y avoir partout une armoire communale pour défendre les papiers et les titres de l'administration contre le danger de tout accès étranger.

La députation a pris la sage précaution, par circulaire du 11 mai dernier, d'ordonner la reliure du journal officiel et du mémorial administratif à la fin de chaque année. De cette manière la dispersion des numéros de ces deux collections n'est plus à craindre et les numéros ne se perdront pas s'ils sont conservés sous clef dans une armoire.

Un registre indicateur paraît être indispensable dans la moindre administration ; sans ce guide elle ne peut point se rendre compte de sa situation, et cette situation ne peut pas être vérifiée.

Les affaires ne sont pas si multipliées pour que la tenue d'un tel registre soit onéreux. Les maires qui ont la générosité de se passer de secrétaires ne refuseront pas de s'assujettir à une mesure qui ne peut que leur donner une satisfaction personnelle ; et là, où il y a des secrétaires salariés sur le fonds de la commune, pourquoi ne leur en imposerait-on pas l'obligation ?

Je terminerai ce rapport, Nobles et très honorables Seigneurs, par Vous exprimer, certain que Vous le partagerez, le grand contentement que j'ai éprouvé, en voyant dans ma tournée l'usage de la vaccine généralement établi et l'amélioration de l'instruction primaire, entreprise depuis peu d'années, portée audelà de ce qu'il avait été permis d'espérer.

En juin 1826, Willmar fit une tournée à travers la région de Virton, Neufchâteau et Messancy. Le 26 mai 1827, il partit de Luxembourg pour Diekirch. A Mersch, il eut des pourparlers avec la commission envoyée dans les diverses parties du Royaume pour acheter des chevaux de remonte. A Diekirch, le conseil de la ville et les bourgmestres du canton de milice furent convoqués successivement.

« La première compagnie a vivement représenté l'état de détresse qui menace la ville, si, par suite de la loi du 18 avril dernier sur l'or-